

## Communiqué de presse

# Le cas de Timothée, élève autiste, exclu de l'école puis éloigné dans un IME, pris au sérieux par l'ONU

14/06/2015 – Délégation de l'Alliance Autiste auprès des Organisations Internationales, Genève

*Résumé de la communication à l'ONU : "Allégations concernant le refus du droit à l'éducation et menaces d'institutionnalisation forcée d'un enfant autiste. Selon les informations reçues, X, 15 ans, a été expulsé à maintes reprises de l'école depuis 2006, lorsqu'il avait sept ans, et cela jusqu'à présent, sur la base de son handicap. Après plusieurs tentatives infructueuses de la mère de l'enfant de le garder inscrit dans le système d'éducation général, durant cette période elle a cherché à obtenir sans succès des recours sur les plans administratifs et judiciaires, X a été menacé par diverses autorités, y compris le Procureur de la République, d'être interné dans une « Institution Médico-Educative » qui accueille des enfants autistes. En 2013, le Conseil de l'Europe a critiqué ces institutions à cause de leur manque d'un objectif éducatif."*

L'ONU a [interpellé](#) à deux reprises (*en action urgente le 22/12/2014 puis en relance le 12/03/2015*) le Gouvernement français au sujet de la gestion publique catastrophique du cas de Timothée, un adolescent autiste qui avait été empêché physiquement (et illégalement) d'entrer dans son collège de secteur à LYON à la rentrée de septembre 2014 (voir la [vidéo](#)).

Depuis, malgré la lutte intense de la mère de Timothée pour défendre le droit à son éducation, les efforts de l'administration ont consisté -de manière concertée- à exclure cet enfant du "milieu ordinaire", en conjugant habilement les approximations, les exagérations, les amalgames, et même les mensonges et la diffamation (*par exemple, M. Baglan –ex-Directeur Académique du Rhône- a déclaré sur RTL que l'enfant a "[porté des coups](#)" sur son AVS, alors qu'il s'agissait d'une étreinte (requalifiée en "agression" par les interneurs institutionnels)*).

Timothée trouvait son équilibre et son bonheur dans sa famille et dans le fait d'être intégré avec ses camarades "normaux", qui l'appréciaient et qui ne comprennent pas pourquoi ce garçon doux et sensible est décrit comme "dangereux".

Il voit maintenant sa vie basculer à cause de querelles d'adultes et de décisions administratives méconnaissant l'autisme et méprisant les lois et les conventions internationales (qui recommandent la vie et la scolarisation dans la "société ordinaire" pour les personnes handicapées).

Depuis cette semaine, Timothée est malheureusement "accueilli" dans un IME (Institut "Médico-Educatif"), au plus grand mépris de l'opposition de sa mère, du simple bon sens, des lois (qui sont instrumentalisées sur la base de faits largement déformés), des conventions internationales, des 5 condamnations de la France par le Conseil de l'Europe (qui dénoncent l'absence de mesures éducatives réelles dans ce type d'établissements) et

même de l'exemple d'autres pays (comme l'Italie, où tous les enfants handicapés sont scolarisés avec les autres, depuis que les établissements de type "IME" ont été bannis, en 1977 (*bien lire : 1977*)).

Notre ONG de personnes autistes a suivi de très près cette affaire, et nous avons tenté de montrer à quel point ces décisions désastreuses étaient nocives pour Timothée.

En effet, les autistes ont particulièrement besoin de vivre dans la société "normale" pour en apprendre progressivement les codes ; ils ont aussi un besoin crucial de développer leur estime de soi (évidemment bouleversée dès le premier jour en IME).

Timothée souffre également du déchirement d'être séparé de son milieu familial affectueux et attentif, où il aimait jouer du piano, faire du vélo, des balades dans la campagne, du bricolage, du dessin, de la cuisine, participer à la vie de son village, heureux avec sa petite sœur, sa mère, son beau-père, et son chien.

Les services publics français ne tiennent pas compte de la réalité de l'autisme ni des explications et demandes des personnes autistes en capacité de s'exprimer.

Nous tenons informées les Organisations Internationales comme le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU (voir notre [rapport](#)).

Le lecteur comprendra mieux les raisons du scandale de l'autisme en France en réfléchissant au prix "démontiel" des journées en hôpital psychiatrique (de 700 à 1000 € par jour et par personne) ou en "institution" (en moyenne 300 € par jour et par personne), sachant que ces lieux de détention médicale ne sont pas réellement contrôlés, et que de toute façon on n'y espère guère d'évolution des autistes puisque ceux-ci sont soumis à des méthodes psychanalytiques inadaptées à l'autisme.

La perte de chances et la stagnation à vie causées par ce confortable "business" sont indécentes, alors que presque partout ailleurs dans les pays riches on utilise des méthodes efficaces.

Nous sommes écoeurés par le mépris et l'arrogance des services publics français envers un groupe de personnes particulièrement vulnérables, et nous demeurons très préoccupés par les nouvelles conditions de vie -infériorisantes et néfastes- de notre jeune ami autiste.

Nous soutenons le combat de sa courageuse mère (ainsi que celui de tous les parents qui refusent une "fatalité" imposée par des intérêts sectaires et couverte par l'Etat) ; et nous continuerons à faire tout ce que nous pourrons pour défendre le droit de Timothée et de tous les autistes à une vie libre -une vraie vie- car le handicap ne devrait jamais motiver l'exclusion, surtout quand celle-ci l'aggrave.